



## COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES GREFFES DU 3 AVRIL 2024

La réunion du CSA des greffes s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de Monsieur Girardot.

*Pour FO, vos représentants présents étaient : Catherine Magri, Cathy Buot et Véronique Retby.*



### 1/ Approbation du procès-verbal du CSA du 25 septembre 2023 :

Le PV de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

### 2/ Programmation des travaux du CSA pour 2024 :

La DRH du Conseil d'Etat nous annonce des réunions de travail portant sur les avancements, ce que nous approuvons. ***FO demande également de pouvoir travailler sur le régime indemnitaire : CIA, IFSE et toutes mesures favorisant une évolution des rémunérations des agents de greffe. Cette demande est retenue par le président.***

Les travaux à venir de votre CSA porteront donc en priorité sur ces deux thématiques :

- ⇒ Les avancements
- ⇒ Le régime indemnitaire.





## 5/ Bilan des mobilités 2023 :

Un bilan chiffré complet est présenté, dont voici certaines données :

- ◇ 184 arrivées d'agents de greffe pour 2023, dont 43 par la voie de la mutation, 40 par le détachement, 40 par le recrutement contractuel et 18 par le concours.
- ◇ 167 départs d'agents en 2023, dont 44 sont partis en retraite, 32 en détachement, 27 en mutation et 14 mutations intra-juridictions. A noter également un fait nouveau : 7 démissions.

**FO est intervenue afin de souligner les chiffres inquiétants des arrivées par contrats** (21% des arrivées d'agents en 2023), ce qui en fait le 2<sup>ème</sup> mode d'arrivée dans les juridictions juste après la mutation (23%) ! Outre le fait que ces contractuels sont placés dans une situation précaire, ces chiffres montrent le manque d'attractivité des métiers de greffe qui peinent à recruter des fonctionnaires.

Nous avons par ailleurs demandé des précisions sur les départs des agents des TA-CAA par la voie du détachement (19% des départs) pour connaître les administrations d'accueil. La DRH n'a pas pu nous répondre de suite, mais nous apportera des éléments ultérieurement.

## 6/ Examen pour avis du plan annuel de formation 2024 :

Avant de présenter le nouveau plan de formation 2024, la directrice du CFJA dresse :

### Le bilan 2023 :

- ¼ des formations proposées par le CFJA relèvent de formations destinées aux agents de greffe des TA-CAA.
- 227 actions de formation pour 755 agents, soit 1 825 jours de formation.
- 50% des agents ont suivi une formation.
- Les formations les plus suivies concernent les formations obligatoires à la prise de poste (41%), puis les formations juridiques (19%) et les formations transversales (13% : égalité professionnelle, handicap, laïcité, développement durable).

### Plan 2024 :

Ce sera l'année du déploiement des nouvelles formations initiales, avec la mise en place de 3 parcours : un 1<sup>er</sup> pour les greffiers en chef / un 2<sup>ème</sup> pour les greffiers et un 3<sup>ème</sup> pour les agents de greffe. La grande nouveauté des parcours c'est le principe de l'alternance, sur des périodes de 6 à 9 mois.

**FO a donné son avis favorable** à ce nouveau plan de formation parce qu'il intègre enfin un véritable cursus de formation initiale, tant réclamé depuis des années.

Par ailleurs, **FO a signalé les difficultés pratiques des stagiaires** à trouver des hébergements proches du CFJA à prix abordable, à tel point que certains sont amenés à annuler finalement leur inscription à une formation car ils ne parviennent pas à réserver de nuitée d'hôtel. Nous sollicitons que soit mis à disposition des stagiaires une liste d'hôtels abordables et que des formes de conventionnement avec le Conseil d'Etat puissent se mettre en place. Le secrétaire général qui comprend notre demande va interroger la DPF sur cette question, d'autant qu'en 2026 le CFJA déménagera dans des nouveaux locaux situés Quai Voltaire (donc Paris intra-muros).

## 7/Présentation du budget des juridictions et du plafond d'emploi par la DPF :

Le directeur de la DPF présente un bilan du budget 2024 : budget du programme 165 avec le titre II, le hors titre II, le budget à périmètre courant, les budgets globalisés des TACAA et leurs évolutions 2023-2024.

Il termine son exposé par le nombre d'emplois accordés pour 2024, soit 41 emplois :

1 membre du CE, 25 magistrats, 4 agents de catégorie A, 6 agents de catégorie B et 5 agents de catégorie C.

## 8/ Présentation de la feuille de route numérique 2023-2025 du Conseil d'Etat et des juridictions administratives par la DSI :

La feuille de route est exposée par le directeur de la DSI, mais nous n'avons pas été destinataires de documents préparatoires.

Toutefois, les chantiers à retenir concernent le développement du portail contentieux (projet phare), la refonte de l'intranet, la refonte de Skipper enquêtes publiques, l'archivage des dossiers télérecours, le déploiement du wifi, la publication des rôles sur l'intranet.

## 9/ Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 88 du décret n°2020-1427 du 20/11/2020) :

### Point sur l'intégration de la Commission du Stationnement Payant de Limoges CCSP :

Ce sont près de 125 agents qui sont gérés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le cadre d'une nouvelle double gestion CE/MI. Les agents contractuels, une trentaine environ, sont désormais gérés directement par le Conseil d'Etat.

Les crédits et emplois sont basculés sur le programme 165 du Conseil d'Etat.

Afin d'installer un CSA de proximité propre à la CCSP, des élections professionnelles se tiendront sur site le 18/06 prochain.

***FO a demandé au SG s'il pouvait être envisagé de réfléchir à une représentation syndicale commune afin d'éviter la multiplication de CSA distincts. Le SG nous répond qu'il est favorable à cette réflexion.***



### Le bilan de la campagne d'avancement 2023 :

Un rapide point est présenté sur les résultats des avancements 2023 :

109 avancements obtenus pour la filière administrative, dont :

- ⇒ 8 promotions en catégorie A
- ⇒ 32 promotions en catégorie B
- ⇒ 69 promotions en catégorie C

Pour 2024, les chiffres restent stables avec au total 114 avancements pour la filière administrative et 8 pour la filière technique et SIC.

Des éléments plus précis concernant le périmètre des juridictions administratives portant sur la campagne 2024 (les résultats ont été publiés en mars dernier par le MI et diffusés par FO) seront communiqués au prochain CSA par le département des greffes.



### **Vos représentants FO sont alors largement intervenus sur les points suivants :**

- Des difficultés dans le déroulement de la campagne 2023 qui ont rendu difficile notre travail : notamment **les propositions de la région Hauts-de-France** qui ont été transmises avec retard comme celles de l'ensemble des personnels SIC et techniques
- **Le changement du simple fait du MI des règles de proposition au saut de grade de technicien SIC**, ce qui a obligé courant octobre à modifier dans l'urgence certains tableaux.
- La nécessité d'obtenir du MI les tableaux comparatifs (ratio MI et ratio TACAA) des avancements réalisés pour l'ensemble des grades ; **nous signalons qu'il manque encore ces ratios pour les grades SACN, SACS et SACE !**
- **FO a également attiré à nouveau l'attention du département des greffes** sur le fait que les organisations syndicales ne disposent pas de la totalité des tableaux d'avancement, en particulier pour l'accès au grade d'attaché hors classe et HEA. Il n'y a aucune raison objective de priver les représentants du personnel de ces informations.
- **Suite à l'intervention de FO**, nous avons enfin obtenu satisfaction ! C'est une avancée vers une plus grande transparence des travaux d'avancement.

### **Prise en compte des arrêtés d'avancement d'échelon :**

**Nous avons déjà alerté le secrétaire général** sur le retard très important pris par le MI dans la notification des arrêtés individuels de changement d'échelon, de promotion, de grade. Le département des greffes nous assure que les choses sont en cours de régularisation avec le MI, la situation particulière des agents de la CAA de Paris est quasiment totalement à jour, les régularisations tant attendues vont concerner maintenant les agents du TA de Paris.

### **Situation des CI contractuels :**

Il y a 12 correspondants informatiques contractuels dans les TACAA dont 5 sont en CDI, les autres en CDD pour des durées de 3 ans en général.

Le Conseil d'Etat nous informe être très attentif à proposer aux CI les meilleures solutions possibles de recrutement.

### **Echanges sur l'évolution des postes d'assistants du contentieux :**

La situation des assistants du contentieux reste stable ces dernières années (ils sont passés de 73 à 76) et n'appelle pas de questions particulières.



*Le seul syndicat dynamique  
partout en France !!*

***N'hésitez pas à contacter  
pour de plus amples informations  
vos représentants FO au CSA des Greffes***

**Titulaires :**

**Catherine MAGRI (TA de Melun)  
Xavier BOURGEOIS (TA d'Orléans)  
Cathy BUOT (CAA de Paris)  
Evelyne CARTIER (TA de Besançon)**

**Suppléants :**

**Colette GOUSSI (TA de Montreuil)  
Francis KINACH (CAA de Toulouse)  
Christiane PEYRE (TA de Marseille)  
Véronique RETBY (TA de Versailles)**



**Rejoignez nous sur les  
réseaux sociaux  
FO Prefectures**



**ainsi que notre site informatique sur l'intranet  
des juridictions ou sur internet**

**[www.fo-prefectures.com](http://www.fo-prefectures.com)**